31 août 2007 **07.166**

Motion populaire déposée par des sages femmes de l'Hôpital Neuchâtelois, site de Pourtalès

Pour une maternité unique

Nous demandons au Conseil d'Etat, d'étudier la création d'une maternité cantonale sur un site unique ainsi que de son implantation.

Cette maternité doit comprendre une prise en charge et une offre de soins complète et diversifiée du nouveau-né, de l'enfant et des parents. Elle doit assurer la qualité, la sécurité, le confort et l'accueil. Elle doit être associée, notamment à un service de néonatalogie et de pédiatrie reliés à un plateau technique de pointe, prêts à accueillir un maximum de naissances, qu'elles soient normales ou à risque.

L'urgence est demandée.

Motivation

- Le canton de Neuchâtel a besoin d'une maternité unique pour qu'elle soit attractive pour le personnel médical garantissant ainsi que la qualité des soins pour la population;
- le canton a besoin d'un service de néonatalogie garantissant des conditions de sécurité optimales, utilisant des technologies de pointe avec des équipes expérimentées et compétentes. Le canton doit préserver un pôle de compétences néonatalogiques déjà existant avec à sa tête un médecin-chef spécialisé, compétant, performant, humain et dynamique;
- l'absence d'un service de néonatalogie efficace risque d'avoir des conséquences fatales pour l'obstétrique cantonale avec une fuite des compétences médicales et infirmières existantes qui sont performantes actuellement. Ceci pourrait favoriser un déplacement des patients vers d'autres maternités;
- le lieu d'implantation de la maternité devrait être facilement accessible à toute la population neuchâteloise.

L'urgence est demandée.

Première signataire: Céline Jeannet, Prairie 16, 2014 Bôle.
Motion populaire munie de 235 signatures.